

## **Cession d'un emplacement de parking 1, avenue de Bourgogne à M. Alain PARRET**

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Suite à l'approbation du bilan de clôture de la ZUP de Planoise, la SEDD a remis à la Ville plusieurs biens, dont des emplacements de parking situés 1, avenue de Bourgogne.

M. Alain PARRET, domicilié 3, avenue de Bourgogne, est intéressé par l'acquisition d'un des emplacements de parking. La cession se fera moyennant le prix de 26 000 F. Les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

La recette de 26 000 F sera encaissée au chapitre 922.212.501.30100.

Sur avis favorable de la Commission d'Urbanisme, le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser la cession à M. PARRET d'un emplacement de parking situé 3, avenue de Bourgogne aux conditions définies ci-dessus,

- autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.